

Procès-Verbal

Du Conseil Municipal du 3 Novembre 2025

Début du Conseil 20 h 00

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Présents : Jérôme SOURSAC, Hervé COUPELLIER, Stéphane GRAILHE, Jean-Paul RUIZ, Gaëlle LAFARGUE, Christian POZZA ; Nicolas VERDIER ; Sylvie MAZET, Luc CHRIST.

Absents excusés : Julien LAPEZE, Paul RUIZ, Loïc REGHENAZ, Guillaume PINAR, Benjamin FERRAN

Hervé COUPELLIER est nommé secrétaire

Convocations effectuées le : 27/10/2025

Date d'affichage : le 28/10/2025

M. Le Maire demande, de rajouter un point à l'ordre du jour, pour information le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service Assainissement Collectif pour 2024 (SMAG). **Rajout accepté à l'unanimité.**

M. Le Maire demande, à la suite de la lecture du compte rendu du conseil municipal du 15/09/2025, s'il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature du procès-verbal.

- **Information sur le rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'année 2024 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif pour 2024 (SMAG).

Il en ressort une stabilité dans les charges et coûts par rapport aux années antérieures.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du RPQS de l'assainissement collectif pour l'année 2024.

- **Délibération sur le rapport sur le Prix et la Qualité du Service public des déchets pour l'année 2024 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel pour l'année 2024 de la Communauté de Communes, sur le prix et la qualité de service public de gestion des déchets.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2224-17-1 ;

La Présidente de la Communauté de communes présente chaque année le rapport sur le prix et la qualité de ce service aux membres du conseil communautaire.

Par délibération du 25 septembre 2025, le conseil communautaire a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service – collecte, traitement et valorisation des déchets – pour l’année 2024 et ce dernier a été transmis à l’ensemble des communes afin de le présenter à leur tour à leurs conseillers municipaux.

Après présentation du rapport déchets 2024, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- 9 voix POUR
- 0 CONTRE
- 0 ABSTENTION

- Prendre acte de ce rapport.

- **Information sur le rapport sur le Prix et la Qualité du Service public l’eau potable pour l’année 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service Public d’eau potable 2024 du SIAEP de Grisolles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article D2224-3 ;

Vu le Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Public d’eau potable 2024 du SIAEP de Grisolles ;

Par délibération du 30.09.2025, le Comité Syndical du SIAEP a approuvé le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d’Eau Potable 2024 (RPQS) et ce dernier a été transmis à l’ensemble des communes afin de le présenter à leur tour à leurs Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du RPQS de l’eau potable 2024.

- **Relevé TOPO Grand rue du Bourg :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité des futurs travaux de réaménagement de la Grand rue du bourg, il a été demandé un devis pour un relevé topographique avec réseaux intégrés de cette rue.

La séance est levée à : 21h25

Date du prochain conseil municipal : **Lundi 15 décembre 2025 à 20 h 00.**

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
CHRIST Luc		PINAR Guillaume	Absent
COUPELLIER Hervé		POZZA Christian	
FERRAN Benjamin	Absent	REGHENAZ Loïc	Absent
GRAILHE Stéphane		RUIZ Jean-Paul	
LAFARGUE Gaëlle		RUIZ Paul	Absent
LAPEZE Julien	Absent	SOURSAC Jérôme	
MAZET Sylvie		VERDIER Nicolas	